



# L'ECHO BOISSILLON

**N°32 – Novembre 2019**



## Sommaire

Edito	p 2	Urbanisme / nouvelle salle de sport	p13
Événements à venir	p 2	Occupation du domaine public	p13
Cérémonie du 14 Juillet	p 3	Centre de Loisirs/Office restauration	p14
Repas des anciens	p 4	Zones de préemption ENS	p15
Projets CMJ	p 5	Nouveau chemin de randonnée	p16
Rencontre CMJ / Désamiantage	p 6	Voisins vigilants	p16
Vivre en bon voisinage	p 7	Enlèvement bornes apport volontaire	p17
Rencontre Technique de l'Accessibilité	p 7	Forum des associations	p17
Points de rassemblement	p 8	Lulu Burger	p18
Travaux d'été 2019	p 9	Benne à encombrants	p18
Algéco parking école maternelle	p10	Information	p19
1 <sup>er</sup> Evènement Ethique Sud Essonne	p10	2 <sup>e</sup> salon des arts / Téléthon	p19
Sécurisation des voiries	p11	Théâtre à Boissy	p19
Stationnement zone bleue	p12	Spectacle Léonard de Vinci	p19
Stationnement sur les voiries	p12	Etat civil / Urbanisme	p20
Pôle santé	p12	Agenda	p20



## Edito

Voici notre bulletin d'information de l'automne. Vous y trouverez les actualités sur nos travaux d'été, les principaux événements qui ont émaillé les dernières semaines et bien d'autres informations utiles.

Bonne lecture.

S. SECHET

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2020. Durant cette période pré-électorale, les collectivités locales doivent faire preuve de prudence en termes de communication pour respecter l'équité.

Mme Le maire a choisi de se conformer à cette loi et ne rédigera plus d'éditorial dans les publications de la commune durant cette période.

## Événements à venir

Cérémonie du 11 Novembre (Rendez-vous à 10h15 dans la cour de la mairie)

2<sup>e</sup> salon des arts pour Boissy du 15 au 17 Novembre (voir article en p18)

Théâtre à Boissy le Dimanche 24 Novembre 15h (voir article en p19)

Téléthon le Vendredi 6 Décembre (voir article en p18)

Spectacle Léonard de Vinci le Dimanche 8 Décembre 15h (voir article en p19)

Colis des Anciens le Mercredi 11 Décembre 10h30 salle du conseil

Concours des maisons illuminées le Lundi 16 Décembre 18h30 (voir ci-dessous)

Galette des Anciens le Samedi 11 Janvier 15h salle du conseil

Vœux du Maire le Samedi 25 Janvier 11h à la salle des fêtes



### Concours des maisons illuminées

Comme chaque année, la municipalité organise un concours de maisons illuminées pendant les fêtes de Noël. Cette année, le jury passera de maison en maison le **Lundi 16 Décembre 2019 à partir de 18 heures 30**.

Si vous souhaitez y participer, il suffit de vous inscrire en mairie jusqu'au **Samedi 14 Décembre 12h**.

Le palmarès et les prix seront remis lors de la cérémonie des vœux du maire le 25 janvier 2020, une invitation sera envoyée à tous les participants. Soyez nombreux !

A. VAUTHIER



## Cérémonie du 14 Juillet

### Une très belle cérémonie en ce 14 juillet 2019

C'est un plaisir chaque année de célébrer cette cérémonie du 14 juillet, cette cérémonie dont l'origine est marquée par l'un des moments les plus importants de notre histoire, ce jour de 1789 où le peuple se libère de la monarchie et tourne une page de son histoire.

Célébrer le 14 Juillet c'est aussi mettre à l'honneur et remercier ces hommes et ces femmes qui défendent notre liberté et notre vie au péril de la leur.

C'est l'occasion de remercier nos sapeurs-pompiers et de leur témoigner la considération que nous portons au travail effectué au quotidien. Cette considération est à la hauteur de l'engagement et des risques pris pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Au cours de cette cérémonie plusieurs pompiers ont été honorés par des décorations ou des avancements de grades. Je tiens tout particulièrement à féliciter RICHARD DAVIAU (passé Sergent-Chef) et ALCIDE ALVES REIS (passé Sergent) pour leur promotion.

Merci à toutes les autorités présentes et aux sapeurs-pompiers des centres de secours de Cerny / la Ferté Alais et Boissy le Cutté.

Un bel hommage pour ces soldats du feu qui mettent leurs vies au service de la population. "Sauver ou périr" il était juste que cet événement soit à la hauteur de leur dévouement.

A l'occasion de cette cérémonie, la commune a remis la médaille d'argent du travail à M.CHAPUT pour ses 20 années de service.

Merci à la fanfare de Bouray/Janville/Lardy de nous avoir accompagnés musicalement tout au long de cette matinée.

S. SECHET





## Repas des anciens

Comme chaque année, les anciens de la commune se sont réunis dans la salle des fêtes, afin de se retrouver autour d'un bon repas servi par notre traiteur et cette année accompagnés par un nouvel animateur qui a été très apprécié par nos convives.

Pour l'occasion, la municipalité avait investi dans des tables rondes pour que le repas soit plus convivial et les discussions plus faciles, ce qui semble avoir été le cas ! Les tables étaient, comme d'habitude, joliment décorées et l'ambiance fut très bonne tout au long de l'après-midi. Certains ont même pu se retrouver sur la piste de danse.

Nous remercions tous les participants à cette magnifique journée et leur souhaitons de prendre bien soin d'eux afin de les retrouver très prochainement pour d'autres festivités.

LES MEMBRES DU CCAS





## Projets Conseillers Municipaux Juniors

Certains Boissillons auront remarqué qu'une fontaine se dresse dans la cour de la mairie. Il s'agit d'un projet initié par les anciens Conseillers Municipaux Juniors. Une petite plaque ovale supporte ainsi les prénoms de ces derniers, qui avaient à cœur de laisser une empreinte durable de leur mandat au sein de notre municipalité.



Cette proposition avait d'ailleurs été à l'ordre du jour de plusieurs conseils juniors, notre choix étant dicté par l'esthétique et bien évidemment par le coût de l'entreprise. Le résultat de ce vote à l'unanimité avait ensuite été soumis à l'approbation du conseil municipal adulte.

Les jeunes élus actuels, ayant axé leur mandat sur l'écologie et le développement durable, ont quant à eux opté pour la confection et la décoration de deux bacs de récupération de piles et ampoules usagées. Ils trouveront leur place au sein de la mairie et seront accessibles à tous les habitants de la commune. Lors de précédents conseils, des ébauches de textes à apposer sur des panneaux étaient proposés à Mme le maire, rappelant certains gestes civiques à observer pour l'ensemble d'entre nous. Ils seront placés à plusieurs endroits du village pour une grande visibilité.

L'ensemble de ces projets n'est pas finalisé pour le moment et fera l'objet à terme d'une petite cérémonie d'inauguration en présence des intéressés.



F. AUCOULON





## Rencontre Conseillers Municipaux Juniors

En adoptant son plan de développement de la citoyenneté, le Département de l'Essonne a renouvelé son attachement à la promotion des valeurs républicaines. Le tout premier axe de ce plan est destiné aux citoyens de demain.

A cette occasion, il a été proposé l'organisation d'une demi-journée de rencontre avec les jeunes conseillers municipaux essonniers. Celle-ci avait lieu le Samedi 19 Octobre 2019, de 14h à 17h, au domaine de Chamarande. Lors de ce premier rassemblement départemental, les 105 enfants qui avaient fait le déplacement ont pu débattre autour de deux sujets d'actualité, l'égalité filles-garçons et les fake news. Des ateliers sur ces mêmes thèmes étaient également organisés en extérieur, laissant libre cours à la création des juniors. Ils ont également participé activement et de façon pertinente à des échanges avec les élus adultes.

Nous nous retrouvons ensuite autour d'un buffet, pour clore ce bel après-midi qui devrait sans nul doute connaître d'autres épisodes.

F. AUCOULON



## Désamiantage

Suite aux résultats d'expertise qui ont montré que les murs et la toiture en fibrociment des bâtiments comportaient de l'amiante, la phase de désamiantage et de déconstruction des préfabriqués situés sur le site du centre de loisirs a débuté pendant la période des vacances de la Toussaint.

Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offre avec des critères de sélection spécifiques concernant le retrait de l'amiante. La société IPODEC (Véolia) a été retenue par délibération du conseil municipal.

Ce type de travaux étant très réglementé, toutes les étapes ont été respectées pour que les risques soient maîtrisés.

La municipalité, afin d'optimiser la sécurité, a fait le choix de demander la fermeture du centre de loisirs durant les vacances de la Toussaint et a mis en place avec le Directeur du centre un plan d'accueil pour la rentrée si le désamiantage prenait du retard.

A aucun moment la municipalité n'a pris le risque d'exposer les enfants à un quelconque danger d'intoxication.

S.SECHET

# Nos Chers VOISINS

## Vivre en bon voisinage

Vivre en bon voisinage c'est intégrer le fait de partager et de vivre avec des personnes qui n'ont pas forcément les mêmes idées que soi, la même vision des choses, la même éducation ni même le mode de vie.

Dame âgée soucieuse de sa tranquillité, jeunes étudiants fêtards, famille avec enfants en bas âge bruyants, ... En tant que propriétaires ou locataires nous sommes obligés de faire avec tout ce petit monde. Pour vivre agréablement et en bonne intelligence, il faut parfois faire des efforts, des concessions, mettre de l'eau dans son vin, en bref : s'imposer des règles de savoir-vivre et de civisme afin d'éviter les désagréments. L'entretien des jardins, les haies qui peuvent grimper le long des façades de votre voisin ou obstruer le passage sur la voie publique...

Lorsque vous entreprenez de gros travaux, la première des vérifications doit se faire en mairie pour des éventuelles autorisations (dépôt de bennes, échafaudage ou autres engins de chantier sur la voie publique), la gêne occasionnée sur la circulation et le voisinage par des véhicules professionnels doit également être prise en compte. L'obligation de faire vos travaux ne vous donne pas le droit de disposer du domaine public et d'ignorer les nuisances que cela peut créer.

Les places de stationnement marquées sur le domaine public n'appartiennent pas aux riverains. Ces dernières doivent permettre un stationnement ponctuel de tous véhicules légers. Encore trop de riverains pensent que les places leur sont dédiées dès lors qu'elles se trouvent à proximité de leur domicile. Pour rappel, chaque riverain doit stationner ses véhicules dans l'enceinte de sa propriété et ne pas considérer le domaine public comme parking privatif. Devant l'incivilité qui règne dans ce domaine, la municipalité va revoir le stationnement de la place de l'église et du parking devant l'ancien presbytère et prendre des sanctions plus fréquentes pour les voiries communales.

S. SECHET



## Rencontre Technique de l'Accessibilité

La 9ème Rencontre Technique de l'Accessibilité organisée par la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne a eu lieu le 10 Octobre dernier à Boissy.

En présence de Mme la sous-préfète d'Etampes FLORENCE VILMUS, des représentants de la DDT de l'Essonne, des maires du canton et des représentants d'associations en charge de l'accessibilité.

Un moment d'échanges constructifs qui permet d'aider à mieux appréhender les problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap.

S. SECHET





## Points de rassemblement

Vous les avez certainement déjà repérés dans la commune ces petits panneaux verts. Ils sont au nombre de cinq et positionnés sur la commune de façon à permettre aux Boissillons de pouvoir se regrouper en toute sécurité si nécessaire en cas d'incident majeur.

Nous vous avons déjà parlé de ces panneaux en Septembre 2018 (voir l'Echo Boissillon N°29 de Septembre 2018) avec la rétrocession de la sirène à la commune. Cette sirène qui doit donner l'alerte en cas de risques majeurs sur la commune.

Ces panneaux, tout comme notre sirène, font partie du dispositif établi dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui donne les règles à suivre en cas d'incident majeur sur la commune. Ce PCS est consultable en mairie en cas de besoin et doit faciliter la gestion d'un événement de sécurité civile (inondation, risque sanitaire, pollution, accident lors du transport de matières dangereuses ou accident de grande ampleur par exemple) en regroupant dans un seul document tout le processus de gestion d'un tel événement. Cela va du recensement des risques connus et des moyens humains et matériels disponibles sur la commune au traitement des incidents en passant par des mesures immédiates d'information, de sauvegarde et de protection de la population. Tout le processus de gestion d'un incident majeur au niveau de la commune est ainsi noté pour faciliter et planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles et entreprises partenaires).

En cas d'incident majeur sur la commune, la population sera alertée et devra se rendre sur l'un des points de rassemblement signalé par ce panneau vert.

La carte ci-dessous vous présente les cinq points de rassemblement présents sur la commune.

J.M. DUMAZERT



## Création du carrefour RD191 / rue des Champs

Pour rappel, la création de ce carrefour a été validée avec la mise en place du nouveau bâtiment Centre de Loisirs/Office de restauration (CCEJR) et la création d'une sortie de véhicule plus importante au croisement de la rue des Champs et de la RD 191.

Ces travaux sollicitant l'intervention de plusieurs « acteurs », (**CCEJR, Unité Territoriale Départementale SUD, Entreprise Bouygues**), ils ne peuvent pas être réalisés en une seule fois. Actuellement, il ne reste plus que la pose des feux tricolores et leur mise en route qui sera ajustée par le département en fonction de l'impact sur la circulation.

## Un portique pour le parking de la rue de la Libération

Un portique pivotant a été installé sur le petit parking de la rue de la Libération (ancien boulo-drome). Là encore le manque de civisme de certaines personnes a obligé la municipalité à limiter le gabarit des véhicules venant stationner sur ce parking, certains conducteurs n'hésitant pas à 'modifier' quelque peu la forme de la clôture du voisin pour garer coûte que coûte leur véhicule un peu trop imposant !

Pour être complet, il ne reste plus qu'à rappeler à quelques-uns que le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article R116-2 du code de la voirie routière prévoit que :

« Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public » ... tout est dit !



## Réhabilitation du carrefour rue du Maréchal Foch / rue des vallées / route de d'Huison



Mais non, ce carrefour n'avait pas été oublié lors de la remise en état de la Route de Longueville. Il y a juste eu un petit contretemps pour permettre la viabilisation de parcelles privées (en zone constructible) situées le long de cette route.

C'est maintenant chose faite, le carrefour lui aussi a été remis en état par les services techniques de la CCEJR au début de l'été. Il reste encore à étudier l'aménagement sécuritaire de ce carrefour.

La rue des vallées par contre n'a pas été refaite. En cause le coût d'une telle remise en état pour cette voirie assez longue et qui nécessiterait de surcroît l'enfouissement des réseaux tel que cela a déjà été réalisé sur quelques rues dans la commune.

Vu les coûts occasionnés par ce genre de travaux, la commune a préféré se lancer dans la remise en état des écoles pour une somme nettement inférieure. Pour mémoire, la remise en état des rues des Alouettes, rue des champs, rue G. Clémenceau et rue du Rocher Bizet (lancée sous le précédent mandat) avait coûté en tout plus d'1 million d'euros à la commune qui a toujours de lourdes échéances à rembourser.

S. SECHET / JM. DUMAZERT

## Installation Algéco - parking école maternelle

La construction du nouveau bâtiment Centre de Loisirs/Office de restauration (CCEJR) a pris beaucoup de retard, ce qui a entraîné une désorganisation du planning d'occupation des salles pour les associations de la commune.



Pour pallier ce manque de salle, les services techniques de la CCEJR ont mis à disposition de la commune un bloc Algéco qui sera proposé pour des « créneaux sports ». Dès l'ouverture des nouveaux locaux Centre de Loisirs/Office de restauration, ce bloc sera retiré et la salle des fêtes pourra être mise à disposition des associations qui en feront la demande.

S. SECHET



## 1<sup>er</sup> événement Ethique du Sud Essonne

Les professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du Sud Essonne ont créé un Groupe de Réflexion Ethique destiné aux professionnels intervenant sur les Communautés d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne, de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et de la Communauté de Communes des Pays de Limours.

Ce groupe a pour objectif d'apporter des pistes de réflexion sur les problématiques éthiques que ces professionnels peuvent rencontrer dans le cadre de leurs interventions auprès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Afin de permettre aux professionnels et aux particuliers de se retrouver et de pouvoir échanger au mieux sur différentes problématiques qui les concernent, le groupe de réflexion éthique du Sud Essonne s'est associé à l'Espace Ethique Ile-de-France pour organiser un moment éthique sur le territoire.

Vous vous sentez concernés par des problématiques d'ordre éthiques dans le cadre de votre maintien à domicile ou de celui d'un de vos proches ?

Le Groupe de Réflexion Ethique Sud Essonne vous invite à participer à cette demi-journée qui se déroulera

**Le jeudi 28 novembre 2019**  
**à l'EHPAD du Petit St Mars-Bâtiment Paul Fénoil**  
**26, avenue Charles de Gaulle à ETAMPES (91150)**

### Programme :

- **13h30** : Accueil
- **14 h** : Présentation du Groupe de Réflexion Ethique Sud Essonne
- **14h30/15h30** : 1<sup>ère</sup> table ronde : *Le refus d'aide et de soin*
- **15h30/16h30** : 2<sup>ème</sup> table ronde : *Questionnement éthique des malades et de leurs proches sur les limites du soutien à domicile*
- **16h30** : Conclusion

**Inscription obligatoire au 01.60.80.60.72 avant le vendredi 22 novembre.**



## Sécurisation des voiries

Comme annoncé lors de la réunion publique du début d'année sur le sujet, le Département a mis en place des aménagements expérimentaux et temporaires le temps de voir ce que cela apportera au niveau de la sécurisation des différentes voiries dont il a la charge.

Tout n'est pas parfait mais le système de chicanes et de ralentisseurs mis en place sur la rue des Vignes a plutôt donné satisfaction. Il a certes été un peu revu puisque la chicane la plus basse a été retirée mais dans l'ensemble, la solution actuelle est satisfaisante. Restera à la commune à trouver le financement pour cette réalisation (un premier estimatif se monte à plus de 30.000€).

Le Département va néanmoins retirer pour l'hiver les 2 coussins berlinois (systèmes de ralentisseur posés au milieu de la chaussée) par crainte des glissades qu'ils pourraient occasionner cet hiver.

La rue des Sablons devrait être équipée prochainement elle aussi de chicanes comme cela avait été présenté en début d'année.

Le point le plus problématique est la sécurisation des places de stationnement devant le Maxi Market. La première expérimentation n'a pas donné satisfaction et a dû être revue en cours de route. Une place supplémentaire a été créée pour permettre le stationnement des véhicules de livraison mais le département a bien insisté sur la nécessité de sécuriser ce carrefour et d'empêcher que les véhicules ne se garent en double file comme c'était le cas auparavant, gênant la visibilité pour les véhicules arrêtés au stop et obligeant certains à reculer sans visibilité vers la rue de la Libération, ce qui en a déjà surpris plus d'un par le passé (d'où les 2 plots pour empêcher cette manœuvre qui restent dans la nouvelle configuration). Nous allons laisser vivre cette nouvelle configuration jusqu'à la fin de l'année avant de décider de son maintien ou non (voire aussi l'article sur les futures zones bleues) !



JM DUMAZERT



## Stationnement zone bleue

Afin de favoriser la rotation des véhicules sur les places de stationnement aux abords des commerces, la mairie a décidé de passer la durée zone bleue du parking ancien presbytère à 30 mn et à 1h30 les places matérialisées zone bleue sur le parking de l'église. Les automobilistes devront donc apposer un disque de stationnement, indiquant leur heure d'arrivée.

S. SECHET





## Stationnement sur les voiries

La régulation du stationnement est essentielle dans l'aménagement de l'espace public. Le but est de permettre un stationnement temporaire tout en maintenant une circulation sans difficulté.

Dans la continuité du programme de marquage des places de stationnement, les rue des Vallées, rue Margaille et rue Ste Barbe ont été traitées.



A noter, la rue des Vallées est aussi un itinéraire de délestage pour les bus et les camions qui doivent emprunter la RD 56. Le stationnement y était anarchique des deux côtés de la voirie ce qui rendait le passage de ces véhicules problématique. L'étude de marquage des places par la commission travaux a pris en compte cette donnée pour l'implantation du stationnement.



Le repérage pour le stationnement sur ces différentes rues a été fait sur site par les élus de la commission travaux et les places ont été marquées pour permettre un maximum de fluidité tout en forçant les usagers à ralentir, en créant des espaces de dégagement tout en autorisant le maximum de places de stationnement. Ces places sont sur le domaine public et n'appartiennent donc à personne en particulier.

Il y a certes quelques miroirs à rajouter à certains endroits qui étaient et resteront problématiques. Il a fallu faire des compromis pour créer des places là où il y en a très peu et composer avec la dangerosité des lieux (manque de visibilité en sortant d'une rue étroite à des endroits où la vitesse était déjà réduite par exemple).



Encore une fois, l'incivilité grandissant, nous en sommes réduits à devoir réglementer. A noter que pour le moment, tant que toutes les places ne sont pas encore matérialisées, la Police Intercommunale n'intervient pas mais cela ne durera pas éternellement.

S. SECHET / J.M DUMAZERT

## Pôle Santé (suite mais pas fin ... !)



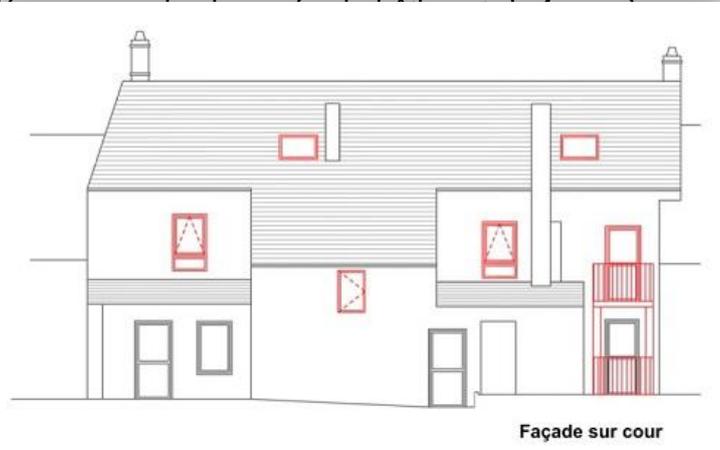
Nous allons rester factuels vu la période actuelle mais juste un petit mot pour vous présenter la toute nouvelle cour du Pôle Santé qui accueille encore pour le moment la bibliothèque.

Pendant les vacances de la Toussaint, la cour a été remise en état et mise aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite). Elle devrait accueillir des places de stationnement pour le Pôle Santé qui s'est lui aussi agrandi, une nouvelle pièce a été réalisée à l'intérieur pour accueillir de nouveaux praticiens. Suite au prochain numéro !

JM DUMAZERT

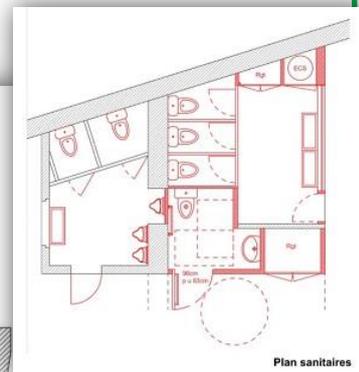
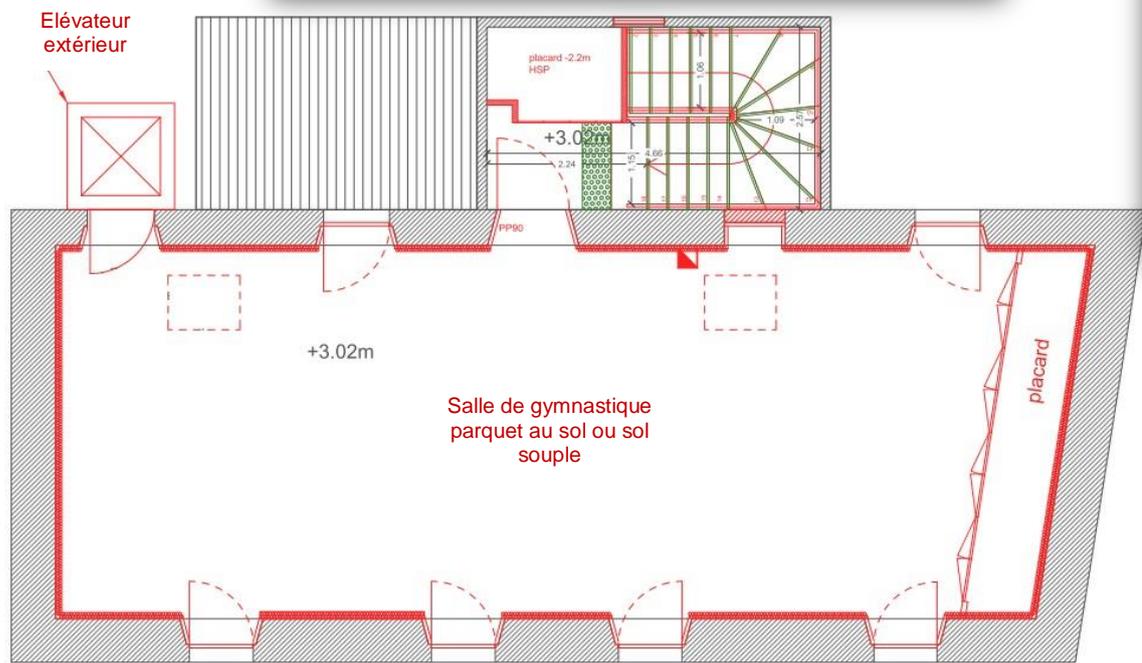
## Urbanisme

Nous vous avons déjà parlé de ce projet de réhabilitation de l'ancien logement de fonction au-dessus de l'école primaire. Un Permis de Construire vient d'être déposé par la mairie concernant cette réhabilitation en salle de sport avec un accès spécifique pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Un ascenseur homologué 'PMR' sera installé à l'extérieur du bâtiment pour autoriser l'accès à l'étage des enfants des écoles comme des participants aux activités sportives de la commune en cas de besoin. Des toilettes PMR seront aussi installées pour permettre d'avoir à accéder aux sanitaires de l'école.



Ce Permis de Construire englobe aussi la remise en état et aux normes des sanitaires de cette même école primaire.

JM DUMAZERT



## Occupation du domaine public pour travaux

Que vous soyez un particulier ou une entreprise, à l'occasion de travaux qui nécessitent un temps de présence sur le domaine public, vous devez demander une autorisation à la mairie (arrêté d'autorisation). Que ce soit pour un échafaudage à pied ou en surplomb, une benne à gravats, une échelle... **L'autorisation est indispensable.**

La mise en place de la signalétique de chantier est à la charge du demandeur. L'autorisation d'occupation du domaine public ne vous dispense pas de faire les démarches préalables nécessaires auprès du service Urbanisme.

Le domaine public fait régulièrement l'objet de travaux menés soit par le propriétaire de la voie (Commune, Département), soit par les concessionnaires de réseaux (SICAE, GDF, France Télécom, SEE-SUEZ, etc...).

Tous ces intervenants sont autorisés par arrêtés permanents à entreprendre des travaux en urgence sur les voiries sans que la mairie en ait été informée au préalable.

S. SECHET

## Futur Centre de Loisirs et Office de restauration

Ce n'est plus un secret pour personne, les travaux du futur Centre de Loisirs et de l'office de restauration ont bel et bien débuté.

Après un démarrage poussif, le projet en est arrivé au stade de la réalisation.



Après la destruction des anciens garages municipaux, les modules ont pu être livrés dans les délais et même un peu avant, ce qui a posé quelques désagréments puisqu'il a fallu héberger les camions et leur précieux chargement pendant une nuit et trouver un lieu d'accueil en urgence. Nous remercions la Société STRF et Mr DELMER en particulier d'avoir bien voulu accepter de les laisser se garer dans l'enceinte de son établissement le temps de réorganiser le planning des opérations.

Mardi 22 Octobre au matin, les premiers modules étaient installés sur le site et leur raccordement pouvait commencer. Suite à ces 12 premiers modules, 12 autres modules arrivaient le Jeudi 24.

L'assemblage de tous les modules ne devrait prendre que 3 ou 4 jours et le bâtiment aura sa forme définitive à l'issue de cette étape.

Restera ensuite à finaliser les aménagements intérieurs, ce qui devrait prendre à peu près un mois vu que les modules sont arrivés pré-câblés et pré-équipés (comme vous pouvez le voir sur les photos, même le carrelage des murs a été réalisé en usine).



La livraison finale est toujours prévue pour le 22 Décembre, un beau cadeau de Noël pour la commune. Le temps de finaliser les derniers points administratifs et d'obtenir les différentes autorisations d'exploitation des bâtiments, les locaux devraient être utilisables dès Janvier 2020.

La salle des fêtes de la commune redeviendra une vraie salle des fêtes sans avoir à installer et désinstaller les tables de la cantine tous les jours de la semaine.

Restera encore à terminer la rénovation de l'école maternelle et la création de la nouvelle bibliothèque pour que l'ensemble soit plus harmonieux et plus facile à vivre.

JM DUMAZERT



## Zones de préemption en Espaces Naturels Sensibles

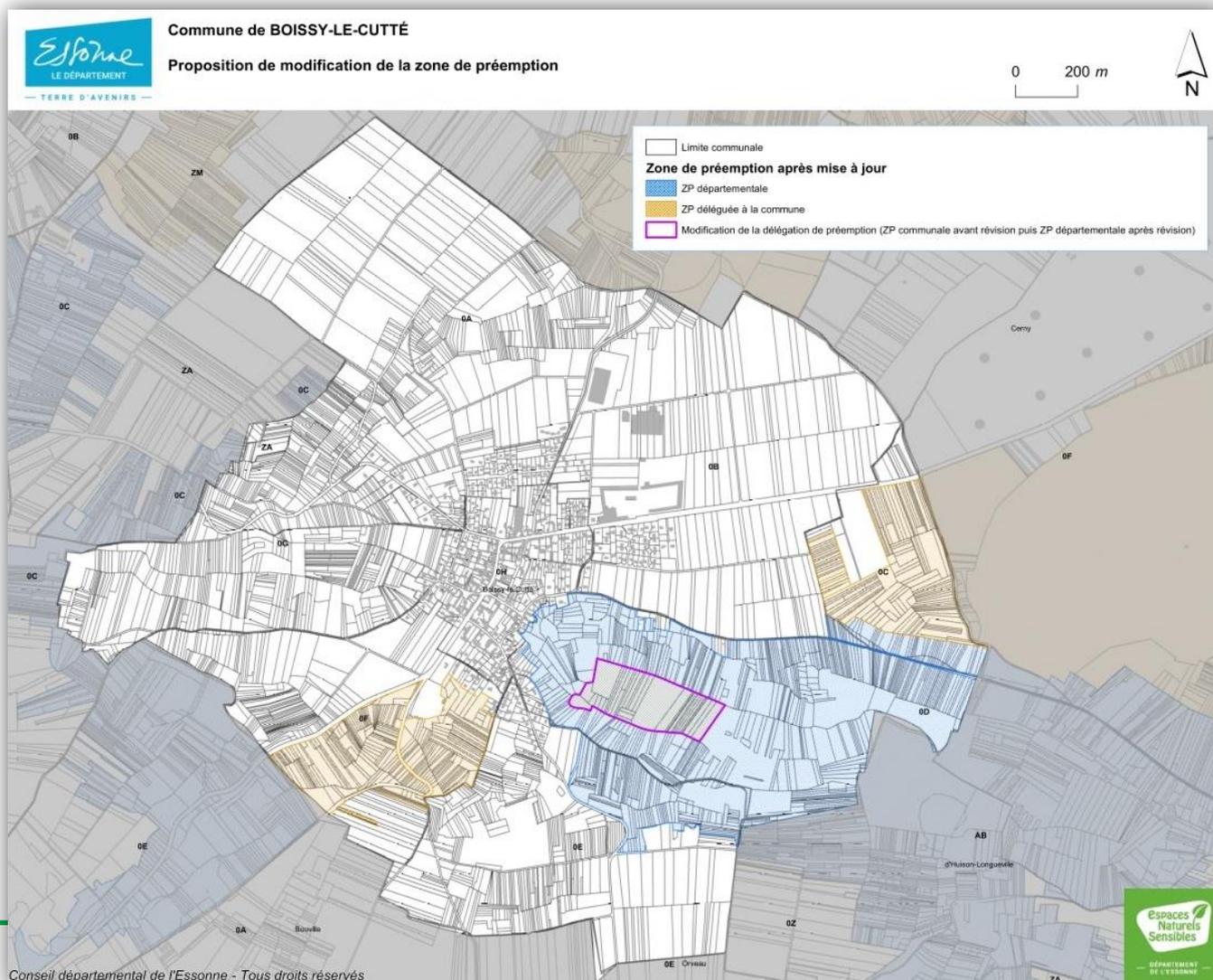
Nous vous l'avions annoncé il y a quelques mois, la commune s'apprêtait à faire modifier les zones de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) situés sur son territoire.

C'est maintenant chose faite depuis le Conseil Municipal du 14 Octobre. Si les zones constituant ces ENS n'ont quasiment pas évolué, les droits de préemption ont été mis à jour. Le département a désormais la possibilité de préempter si nécessaire les parcelles situées dans le massif boisé le long de la route de Longueville. Cette nouvelle zone de préemption lui permet d'agrandir son champ d'action au niveau du Périmètre Départemental d'Intervention Foncière (PDIF) existant sur les communes voisines de D'Huison-Longueville et Cerny (en bleu sur la carte ci-dessous). Désormais, le département aura la possibilité de préempter une des parcelles de cette zone sur Boissy à chaque fois qu'un propriétaire la mettra en vente, comme il le fait déjà sur Cerny et D'Huison, pour la restituer à la nature, ce que la commune n'a jamais pu se permettre vu ses moyens financiers réduits.

Nous avons déjà convenu avec le département que si la commune souhaitait par la suite utiliser certaines de ces parcelles pour un besoin spécifique (comme pour réaliser des jardins partagés ou autre réalisation de ce style), la commune pourrait signer une convention de mise à disposition de ces parcelles.

Le département pourrait avantageusement nous aider à éviter le mitage urbanistique de cette zone tout en rendant ces parcelles à leur occupation initiale : la Nature !

JM DUMAZERT



## Un nouveau Chemin de Randonnée sur Boissy

Depuis le mois d'Octobre dernier, il vous est possible d'emprunter le tout nouveau Chemin de Randonnée inauguré dans la région par le département. Le 'Chemin des Sables', puisque c'est son nom, est constitué de plusieurs boucles qui peuvent donc être parcourues de manière isolée (pour ceux qui ne souhaitent faire que des petites balades entre 2 et 9 km) ou en totalité, le Chemin fait alors plus de 34 km entre Morigny Champigny et Boissy le Cutté.



JM DUMAZERT

Dans sa partie autour de Boissy le Cutté, vous aurez le choix entre une balade de 8km qui reprend en partie le GR1 et va jusqu'à Orveau en revenant via le massif boisé à l'Est (parcours en bleu sur la carte ci-contre) et une balade plus accessible qui part de la place de l'église (où se trouve d'ailleurs le panneau d'information de ce chemin), remonte vers le site des antennes radio, parcourt la plaine vers Villeneuve sur Auvers et vous fait revenir sur Boissy en empruntant le GR1 à travers les bois (parcours en bleu pour le Chemin des Sables puis en rouge pour le GR1). Bonnes balades !



## Voisins vigilants

La fin d'année approche à grands pas et les ventes de calendriers vont bientôt commencer. Certains corps de métier (facteurs, pompiers, éboueurs, etc.) et autres associations peuvent se présenter à votre domicile afin de vous proposer des calendriers pour l'année 2020. Soyez vigilant, car des personnes mal intentionnées n'hésitent pas à se déguiser et à usurper l'identité de ces professionnels. Ces escrocs visent principalement les personnes âgées et vulnérables, ils vendent des calendriers lambda pour gagner de l'argent facilement. Certains profitent également de l'occasion pour repérer les lieux dans le but d'un éventuel cambriolage. Si vous avez le moindre soupçon, n'hésitez pas à demander la carte professionnelle de la personne et/ou éventuellement qu'elle vous délivre un reçu supportant le cachet de l'employeur. En tout état de cause, n'invitez aucun démarcheur à pénétrer dans votre domicile.

En cas de doute ou de problème, n'hésitez pas à prévenir la Gendarmerie.

F.AUCOULON

## Enlèvement des bornes enterrées et déplacement des bornes aériennes

Depuis quelques mois l'encombrement par des déchets de la plateforme d'apport volontaire était devenu inacceptable pour l'entreprise STRF, pour les riverains évidemment ainsi que pour l'ensemble des Boissillons, et ce malgré les interventions régulières de nettoyage par nos agents et ceux du SIREDOM (Syndicat Intercommunal de Revalorisation des Déchets et Ordures Ménagères). Cette plateforme était devenue le point « officiel » de dépôt d'ordures en tout genre et des déchets laissés par terre alors que les bornes n'étaient pas pleines.

La décision a donc été prise de supprimer les bornes enterrées et déplacer les bornes aériennes.

C'est fort dommage car l'apport volontaire est un pas vers l'avenir : c'est un bon moyen de faire évoluer progressivement les modes de collecte des déchets.

Le comblement des fosses a été réalisé gracieusement par la société STRF, le bitume sera également refait selon leurs disponibilités.

**Les bornes aériennes de collecte du verre sont à votre disposition sur le côté droit de la RD191 en direction de la Ferté Alais, sur le même chemin que l'entrée du camping « La Boulinière ».**

J. ALLEAUME

## Forum des associations

Le 7 septembre dernier s'est tenu le forum des associations dans la salle des fêtes communale.

Les visiteurs ont pu rencontrer et échanger avec les représentants des associations présentes à ce forum, un grand classique de chaque rentrée, très attendu par ceux qui souhaitent découvrir ce qui est proposé ou renouveler leurs activités annuelles



J. ALLEAUME

## Lulu Burger

Vous êtes certainement déjà passé devant, le commerçant ambulant « Lulu BURGER » est présent sur la commune depuis le 28 septembre et ce pour une durée d'essai de deux mois.

Tous les vendredis soirs, retrouvez le sympathique et passionné Ludovic pour des Burgers faits « maison » avec des produits frais et locaux. Même punition pour les frites, alors pensez à faire votre commande lors de son arrivée sur la place de l'église car en général il n'y en a pas pour tout le monde !!

J. ALLEAUME



## Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique (un justificatif de domicile peut vous être demandé) :

**Le 16/11/2019 9h-11h, le 08/02/2020 9h-11h, le 14/03/2020 9h-11h**  
A noter sur vos tablettes !





## Information

Depuis 2015, le bâtiment situé au 3 rue Margaille fait l'objet d'une mise en insalubrité. Les propriétaires ont été informés de cette mesure et mis en demeure de faire les travaux nécessaires et de prendre en charge le relogement des locataires. Aucune suite n'ayant été donnée par les propriétaires à cette mise en demeure, les services de la Préfecture se sont substitués aux propriétaires pour les travaux de réhabilitation du logement et la prise en charge des loyers du logement provisoire (depuis 2016).

Une fois les travaux de réhabilitation du logement effectués, la préfecture a levé l'arrêté d'insalubrité qui devait permettre aux locataires de réintégrer leur logement.

Malgré tout, il n'a pas été possible d'autoriser la réintégration car les bâtiments attenants au logement présentaient des fissures et des signes inquiétants d'effondrement. La préfecture a donc demandé à la commune de faire procéder à une expertise.

Le constat de l'expert nommé par Ordonnance n° 1906127 du 05.08.2019 a fait état de l'urgence de déclarer la bâtisse en « Péril Imminent », ce qui rend toute occupation du lieu impossible.

La commune a demandé dans le même temps une expertise pour le 3 rue Ste Barbe, appartenant aux mêmes propriétaires, qui présentait les mêmes signes inquiétants d'effondrement.

Une mise en demeure de faire les travaux d'urgence a été adressée aux propriétaires qui n'ont pas donné suite et de ce fait, la commune est dans l'obligation de se substituer aux propriétaires.

La commune a également été informée que la préfecture n'ayant plus de raison de prendre en charge le relogement (levée de l'insalubrité), elle doit elle-même se substituer aux propriétaires pour cette mesure.

Cette procédure de substitution représente un coût non négligeable pour la collectivité, à savoir : la nomination de l'expert : 1250€, les travaux de mise en sécurité des 2 bâtisses 40.000 € et le relogement des locataires (montant du loyer mensuel entre 2 800 € et 3500 € pour le gîte où ils ont été relogés par l'assistante sociale en charge du dossier pour la préfecture) jusqu'à la levée du péril (donc après la fin des travaux de remise en état).

Ces créances pourront être recouvertes auprès des propriétaires si la solvabilité est avérée.

S. SECHET



## 2<sup>e</sup> salon des arts pour Boissy le Cutté

Après le succès de la première édition de Novembre 2017, un deuxième Salon des Arts sera organisé à Boissy le Cutté du Vendredi 15 au Dimanche 17 Novembre à la salle des fêtes autour de l'invité d'honneur MARITE CORRIETTE, artiste peintre.

JM DUMAZERT

## Téléthon

Comme l'année dernière, le directeur du centre de loisirs a sollicité la commune pour participer au téléthon. La commission culture et loisirs a adhéré à ce projet qui aura lieu le **6 décembre 2019**.

Le challenge à relever sera une balade nocturne qui se terminera à la salle des fêtes par une collation. Les familles pourront acheter du chocolat chaud, de la soupe et des crêpes.

Tous les fonds récoltés seront reversés à l'association AFM Téléthon.

Nous vous attendons nombreux pour participer à cette belle initiative.

A.VAUTHIER

## Du Théâtre à Boissy le Cutté

Depuis deux ans, nous accueillons la troupe de théâtre Darius Milhaud dans notre village. Ils seront de retour le **24 novembre 2019 à 15 heures à la salle des fêtes.**

Ils nous proposent 'C'est pour rire', 3 courts chefs-d'œuvre de COURTELINE et LABICHE. Vous pourrez voir ou revoir SOPHIE LE CORRE, FLORENCE LEROY-GAUSSEN, MICHEL MIRAMONT, ROMAIN ISSELEE et VINCENT DESMONS dans une mise en scène de VINCENT AUVET.

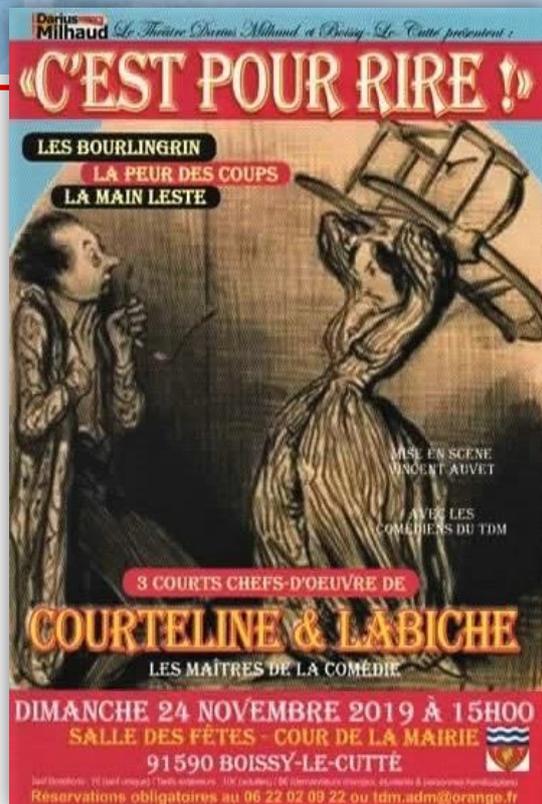


**Réservations**  
**obligatoires au**  
**06 22 02 09 22**  
ou sur  
[tdm.adm@orange.fr](mailto:tdm.adm@orange.fr)

### Tarifs :

Pour les Boissillons : 7€ (tarif unique)  
Pour les extérieurs : 10€ (adultes) / 8€ (demandeurs d'emploi, étudiants et personnes handicapées).

A.VAUTHIER



## Spectacle LEONARD DE VINCI

La Compagnie 'Pointure 23' nous propose le **Dimanche 8 Décembre à 15h** un spectacle sur le thème de LEONARD DE VINCI à la salle des fêtes de Boissy.

A l'ère de l'électronique, un spectacle visuel, musical et même quelque peu scientifique sur le plaisir magique du bricolage à l'ancienne. Et si LEONARD construisait sous nos yeux quelques-unes de ses extraordinaires machines. C'est le défi que vont tenter de relever LEO, BRUNO ET PIERROT. Un retour en arrière sans électronique, sans téléphone, juste pour le plaisir de la découverte.

Tarifs : Boissillons : 7€ (tarif unique), extérieurs : 10€  
Café et boissons sur place.

JM DUMAZERT



## ETAT CIVIL

### Naissances :



VASSEUR Mila Marilyn Pauline	le 16 juillet 2019 à Etampes
PINA Lyandro	le 30 juillet 2019 à Etampes
KANE Sokhna Oumou	le 22 septembre 2019 à Corbeil-Essonnes
ALMEIDA Andréa Patricia	le 03 octobre 2019 à Etampes

### PACS :



Madame LE BOT MAGNIN Célia le 21 août 2019  
Et Monsieur GUÉRIN Pierre

## URBANISME

### Déclarations de Travaux :



LYOEN Juliette	13 rue des Vignes	Clôture
TREPTTEL Joël	11 rue des Champs	Clôture
JERBOUH Nadia	23 rue de la Libération	Pose de 4 châssis de toit + remplacement ouvrants + agrandissement vitrine
BERGERON Roger	rue de la Croix Boissée	Création portail
ETIEMBLE Christine	1 rue des Cépages	Clôture en limite de voirie
VILLEROY Isabelle	3 impasse des Cerisiers	Changements fenêtres – volets
FRANCE PAC Environ <sup>ment</sup>	9 rue du Repos	Pose de 10 panneaux photovoltaïques
POULCALLEC Patrick	5 rue des Chaumonts	Modification clôture
CORRIETTE Daniel	14 Bis grande rue	Remplacement portail
RACAPE Sophie	7 rue Paul Garreau	Réaménagement du garage + pose fenêtre
QUARESMA Anthony	31 rue des alouettes	Pose fenêtre de toit sur garage
MANZANO Romain	35 rue de la Libération	Clôture
SEVERE Xavier	24 rue de la Croix Boissée	Modification porte fenêtre coulissante
SOARES Paulo	9 rue Sainte Barbe	Remplacement fenêtres et portes fenêtres
PEREIRA Augusto	20 grande rue	Remplacement fenêtres
ETIEMBLE Christine	1 rue des Cépages	Clôture séparative



### **Agenda :**

Lundi 11 Novembre	Cérémonie du 11 Novembre- RdV à 10h15 dans la cour de la mairie
Du 15 au 17 Novembre	2 <sup>e</sup> salon des arts à Boissy – Salle des fêtes
Dimanche 24 Novembre	Théâtre à Boissy 15h à la Salle des fêtes – « C'est pour rire »
Vendredi 6 Décembre	Téléthon avec le Centre de Loisirs
Dimanche 8 Décembre	Spectacle Léonard de Vinci – 15h à la salle des fêtes
Mercredi 11 Décembre	Colis des Anciens – 10h30 Salle du conseil
Lundi 16 Décembre	Concours des Maisons Illuminées à partir de 18h30
Samedi 11 Janvier 2020	Galette des Anciens – 15h Salle du conseil
Samedi 25 Janvier 2020	Vœux du Maire – 11h à la salle des fêtes



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : SYLVIE SECHET, ALINE VAUTHIER, JURGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON, MARCEL DUBOIS, J-MICHEL DUMAZERT.